

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Vendredi 27 Mai 2016**

OL/MV  
2016-503

L'an deux mil seize, le vendredi vingt sept mai à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur la convocation du 19 Mai 2016, et sous la présidence de Monsieur Christian CARDON, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Cardon, Maire ; M. Zivacco, Mme Outin, M. Quenouille, Mme Cordier, M. Moustardier, Mme Poidevin, Adjoint ; Mme Grosjean, M. Auger, Mme Fresnais, M. Thomasson, Mme Chavagné, M. Guilet, Mme Duchange, M. Armanet, M. Dubois, M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot, M. Luquet, Mme Schemla.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme de Gaetano (pouvoir à Mme Outin), M. Briard (pouvoir à Mme Fresnais), M. Revert (pouvoir à M. Zivacco), Mme Blassel (pouvoir à Mme Poidevin), Mme Thimon (pouvoir à M. Cardon), M. Plattier (pouvoir à M. Luquet).

Le Conseil Municipal désigne Mme Chavagné comme secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré :**

➤ **Adopte la décision modificative n°1 – Budget Ville 2016**

Votent contre : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot, M. Luquet (+ pouvoir de M. Plattier), Mme Schemla.

S'abstiennent : Mme Chavagné, Mme Thimon (pouvoir à M. Cardon).

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

➤ **Adopte la décision modificative n°2 – Budget Ville 2016**

Votent contre : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot.

Ne prend pas part au vote : M. Armanet.

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

➤ **Fixe comme suit les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2016 : Taxe d'habitation à 15.13 % ; Taxe Foncier Bâti à 26.56 % ; Taxe Foncier non Bâti à 22.12 %.**

○ **Ces taux définitifs sont fixés après décision de rapporter parallèlement les deux délibérations n°2015-151 en date du 4 décembre 2015 par laquelle le Conseil Municipal avait fixé les taux de fiscalité directe locale au 1<sup>er</sup> janvier et la délibération n°2016-226 en date du**

**31 mars 2016 par laquelle le Conseil Municipal avait fixé les taux des taxes directes locales pour l'année 2016.**

Votent contre : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot, M. Luquet (+ pouvoir de M. Plattier), Mme Schemla.

Ne prend pas part au vote : M. Armanet.

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

➤ **Octroie une subvention complémentaire à l'EPIC Office de Tourisme de Trouville-sur-Mer**

S'abstiennent : M. Luquet (+ pouvoir de M. Plattier), Mme Schemla.

Ne prend pas part au vote : M. Armanet.

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

➤ **Octroie de subventions à des associations**

Ne prennent pas part au vote : M. Cervoni pour le Comité de liaison des Associations de Combattants et Victimes de guerre de Trouville-Deauville ; M. Armanet.

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

➤ **Approuve la signature d'avenants aux conventions financières pour le versement de subventions-année 2016**

Ne prend pas part au vote : M. Armanet.

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

➤ **Décide l'attribution d'une subvention d'équipement de 240 000 euros à l'association « Lawn Tennis Club de Deauville » afin d'aider au financement de la construction d'un complexe de tennis sur gazon ; précise que cette somme sera inscrite aux budgets primitifs 2016, 2017 et 2018 pour un montant de 80.000 euros chaque année et approuve le projet de convention correspondant.**

Votent contre : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot, M. Luquet (+ pouvoir de M. Plattier), Mme Schemla.

S'abstiennent : Mme Chavagné, Mme Thimon (pouvoir à M. Cardon).

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

➤ **Approuve la signature d'une convention de partenariat avec l'association du Festival International du Film Culte de Trouville-sur-Mer**

Votent contre : M. Luquet (+ pouvoir de M. Plattier), Mme Schemla.

Ne prend pas part au vote : M. Moustardier.

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

- **Décide d'octroyer une subvention à deux propriétaires pour pose de dispositifs anti-volatiles.**

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

- **Adopte le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) en date du 19 décembre 2015.**

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

- **Décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine des collectivités ; en approuve l'acte constitutif et autorise le SDEC ENERGIE à signer les marchés correspondants, en tant que coordonnateur.**

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

- **Approuve la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité en procédant à leur télétransmission et autorise la signature d'une convention avec le Préfet de Département, représentant l'Etat.**

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

- **Approuve l'acquisition à titre gratuit de la parcelle AR 310, d'une surface cadastrale de 35 m<sup>2</sup> pour classement dans le domaine public communal.**

*Ne prend pas part au vote : Mme Fresnais.*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

- **Approuve la cession d'un bien immobilier communal situé 4 impasse Toutain, cadastré AD 223-978-220-219 pour une contenance de 45 m<sup>2</sup>**

*Ne prennent pas part au vote : Mme Fresnais ; M. Armanet.*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

- **Approuve la cession d'un bien immobilier communal situé 6 impasse Toutain, cadastré AD 222-977-216-217-218 pour une contenance de 58 m<sup>2</sup>**

*Ne prennent pas part au vote : Mme Fresnais ; M. Armanet.*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

- **Approuve la cession d'un bien immobilier communal situé au rez-de-chaussée du 20 rue Victor Hugo, cadastré AC 75 pour une superficie Carrez de 177,72 m<sup>2</sup>.**

*Ne prennent pas part au vote : Mme Fresnais ; M. Armanet.  
Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

- **Autorise la signature d'une convention avec la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie pour l'entretien du terrain d'honneur de football du parc de loisirs à Touques dans le cadre de l'Euro 2016, à compter du 5 juin 2016 jusqu'au 8 juillet 2016.**

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

- **Autorise la signature avec la société CRAM d'un avenant de modification pour retirer les sites « Quai Albert 1<sup>er</sup> (ex. Police Municipale) et rue d'Aguesseau (ex. Ecole Andersen), des bâtiments pris en charge, dans le cadre du marché n°15.01 d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments de la Ville, de la Caisse des Ecoles et de l'Ecole de Musique.**

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

- **Prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2015**
- **Prend acte des décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal en matière d'affaires foncières (révision de loyer et de redevance).**

.....  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE



  
Christian CARDON